

Décision n° 01–729 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 18 juillet 2001 attribuant l'identificateur d'utilisateurs mobiles (IMSI) 20807 à la société TE.SA.M

L'Autorité de régulation des télécommunications,

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment ses articles L. 34–10 et L. 36–7 ;

Vu la décision n° 01–686 en date du 11 juillet 2001 approuvant les règles de gestion et d'attribution des numéros identificateurs d'utilisateurs mobiles (IMSI) ;

Vu la demande de la société TE.SA.M reçue le 09 mars 2001 ;

Après en avoir délibéré le 18 juillet 2001 ;

Décide :

Article 1er –

L'identificateur d'utilisateurs mobiles (IMSI) 20807 est attribué à la société TE.SA.M. (Siren : 397 706 086).

Article 2 –

Le chef du service Opérateurs et ressources de l'Autorité de régulation des télécommunications est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mentionnée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 juillet 2001

Le Président

Jean–Michel Hubert